URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

ROUVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

03 JUIN 2013

5c

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

NOTE EXPLICATIVE

I - GENERALITES

La commune de Rouvillers se situe dans le département de l'Oise sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard.

La commune de Rouvillers a dans son zonage opté pour la réalisation d'un assainissement collectif des rues sur la totalité du bourg. Seules vont rester en assainissement non collectif les habitations du Clos de l'Elogette et de Warnavillers.

La commune a aussi choisi de se raccorder sur la commune d'Estrées Saint Denis pour le traitement de ses effluents.

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés sous charte Aisne-Ardennes-Oise pour la qualité des réseaux d'assainissement.

C'est le groupement d'entreprises TPA / Sylvain Joyeux qui a été retenu pour la réalisation des travaux.

2.1. Travaux dans le bourg :

Ils sont constitués de

- 100 branchements
- 2 000 ml de canalisations
- 1 poste de refoulement
- 300 ml de refoulement

SOUS PREFECTURE
- 2 FEV. 2006
Rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Coût en euros H.T. :

Travaux :	868 020
Maîtrise d'œuvre :	45 000
SPS :	10 000
Branchement électrique des postes :	15 000
Branchement eau potable des postes :	15 000
Publicité :	2 500
Bornage des parcelles pour les postes :	6 000
Actualisation :	40 480

Soit un coût total de 1 002 000 € H.T.

commune peut espérer un déplafonnement sur les travaux suivants :

Souterrains	42 000
Poste	40 000

<u>_iaison</u>

Les travaux concernent le transport des effluents des communes de Rouvillers et de Grandvillers aux ; jusqu'à l'entrée dans la commune d'Estrées Saint Denis.

Les travaux concernent la pose de 3 150 ml de canalisation en diamètre 200 mm gravitaires. La alisation sera posée sous un chemin rural qu'il sera nécessaire de reborner dans certains secteurs pour : l'implantation reste en domaine public.

A l'extrémité un poste de relèvement sera nécessaire pour le raccordement sur le réseau existant strées Saint Denis.

ût en euros H.T.	
avaux :	605 855
aîtrise d'œuvre :	45 000
S :	10 000
blicité :	2 750
rnage :	20 000
ispositif de comptage :	16 000
ctualisation :	40 495
oit un coût total de	**740 100 € H.T.**

SOUS PREFECTU
- 2 FEV. 2006
Rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

COMMUNE DE ROUVILLERS
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers	:11 :
en exercice	: 10
Présents	7
Votants	7

L'an deux mil cinq
le neuf mai à dix neuf heures
Le Conseil Municipal dûment convoqué
s'est réuni à la Mairie sous la présidence de
M. Nicolas. Sainte-Beuve. Maire

Date de convocation 25 avril 2005
Secrétaire de séance : Mme Catherine Delattre

Présents Mmes :C. Delattre M. Thieux. MM N.Sainte-Beuve ; D. Lefebvre F.Portier C.Ancelin; D. Millochau

Absents M. Dumont Mme Grandville Mme Roman

Objet :**Approbation du plan de zonage de l'assainissement**

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et le traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du code des collectivités territoriales
Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123-3 et R123-11,
Considérant que le plan de zonage tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement collectif sur la totalité du bourg et autonome sur les hameaux de Warnavillers et d'Elogette
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après

  Le Courrier Picard et la Gazette

  Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- A la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- A la Préfecture

SOUS-PREFECTURE
23 OCT. 2006
6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

SOUS-PREFECTURE
17 MAI 2005
6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement

Dit que la présente délibération sera adressée au Préfet, accompagné du dossier du plan de zonage d'assainissement ainsi qu'à

La mission inter service de l'Eau
La Direction départementale de l'Action sanitaire et Sociale
La Direction départementale de l'Equipement

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Nicolas SAINTE-BEUVE

SOUS-PREFECTURE
23 OCT. 2006
6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

SOUS-PREFECTURE
17 MAI 2005
6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX